



Ville du Luc en Provence

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

L'ordre du jour est le suivant :

A-PREAMBULE

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020
- Lecture des décisions du Maire prises conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

B- EAU / ASSAINISSEMENT

POINT N°1 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019

POINT N°2 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

C- POLITIQUE DE LA VILLE

POINT N°3 Approbation du rapport annuel 2019 sur la mise en œuvre de la politique de la ville sur le Luc en Provence

POINT N°4 Candidature et mise en œuvre du projet de campus connecté

D- FONCIER

POINT N°5 Modification des conditions du bail à ferme en régularisation avec monsieur ARNAUD Jérôme

E- URBANISME

POINT N°6 Garantie d'emprunt

G- EVENEMENTIEL

POINT N°7 Achats de lots dans le cadre d'organisation de concours lors d'événements de la collectivité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h00.

Convocation et note de synthèse envoyée le 21 janvier 2021.
Il est fait l'appel des présents

PRESENTS : (28) Dominique LAIN - Elisabeth MARIOTTINI - Jean-Michel DRAGONE - Sandrine ROGER - Pierre BEDRANE - Véronique BOULANGER - Nathalie NIVIERE - Jean-Louis ALBERTI - Catherine BARRIERE - Thierry HERMIER - Philippe ICKE - Marguerite BORSU - Henri OBADIA - Marie-José ZANETTI - Caterina DE CORO - Richard CARCENAC - Frédéric BARRIERE - Corinne LECHAT - Angélique VANBATTEN - Sylvie SIMONDI - Frédéric BLANC - Grégory MIGNEREY - Hanane BEN YAJOU - Guillaume BEAUGEY - Camille LORENZO - Pierre LEFEVRE - Martine WAGNER - Mireille GENDROT - Geoffrey DAVID

PROCURATIONS : (4)

Loïc POTHONIER donne procuration à Sandrine ROGER.
Frédéric LEHMULLER donne procuration à Pierre LEFEVRE.
Jacques QUEIRARD donne procuration à Geoffrey DAVID.
Angéline PANIZZI donne procuration à Martine WAGNER

ABSENT : (1)

Philippe ICKE (arrivé à 17h10)

Le quorum est atteint.

Monsieur HENRI OBADIA a été élu secrétaire à l'unanimité.

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

(enregistrement tenu à disposition du Cabinet de monsieur le maire et consultable sur place)

En préambule du conseil municipal, monsieur le maire informe de la possibilité de changement de lieu pour le prochain conseil municipal en raison d'une probable ouverture d'un centre de vaccination à la salle Jean-Louis Dieux. Cette salle sera donc réquisitionnée et dédiée au centre de vaccination. Monsieur le maire précise qu'à ce jour, il ne connaît pas encore la date d'ouverture de celui-ci.

Délibération N°	Intitulé	Approuvé	Vote
	Désignation du secrétaire de séance - Henri OBADIA	OUI	APPROUVE UNANIMITE
	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 <i>Délibération adoptée sans débat.</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
	Décisions du maire Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'exonérations de loyers pour les mois de décembre et janvier 2021 en raison de la crise sanitaire, pour deux entreprises lucoises qui occupe des locaux de la municipalité. <i>Délibération adoptée sans débat.</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

21/01	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020 <i>Madame Véronique BOULANGER présente le point et rappelle qu'au conseil du 17 décembre dernier il avait été présenté le principe de ce rapport mais qu'il n'y avait pas eu de délibération par manque de certaines données. Aujourd'hui, grâce au travail avec l'agence de l'eau, la municipalité peut présenter ce rapport à l'ensemble des membres du conseil municipal. Madame BOULANGER explique que ce rapport annexé à la délibération présente les caractéristiques techniques de l'eau potable à savoir : prix, prélèvements sur les ressources en eau, achats des eaux brutes, nombre d'abonnés et une estimation de la population desservie en eau potable. Le volume et les achats des eaux traitées apparaissent dans ce rapport. Il ressort une diminution de 27% en volume d'achats achetés grâce aux aménagements de secteurs effectués entre septembre et décembre 2020. Le total vendu aux abonnés a augmenté de 3% mais la vente à d'autres services a diminué de 6% ce qui démontre l'effort fait en économie d'eau dans les milieux industriels.</i> <i>Au niveau de la tarification, la part fixe n'a pas bougé depuis 2019 en revanche le prélèvement sur la ressource en eau dans les redevances a légèrement diminué. Ainsi cela démontre une tendance à une meilleure consommation qui à l'arrivée se répercute sur le prix final.</i> <i>Madame BOULANGER indique que ce qu'il faut retenir sur la totalité de ce rapport sont les indicateurs de performance. Ceux-ci font référence à des données qui ont été transmises entre juin et décembre 2020. On peut s'apercevoir qu'il y a une économie sur les pertes de réseau et les pertes de fuite qui sont considérables sur la commune du Luc en Provence. Tous les aménagements et investissements faits par la municipalité depuis juillet 2020 ont permis d'obtenir une certification et l'agrément. Tout cela se reflète dans ce rapport.</i> <i>Délibération adoptée sans débat.</i> <i>Monsieur Philippe ICKE n'a pas pris part au vote, il arrive à fin du vote de ce point.</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/02	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020 <i>Madame Véronique BOULANGER présente le point. Entre 2018 et 2020, il y a eu une variation de 0.9% égale à la variation pour l'eau potable.</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<i>Le nombre d'habitations desservies correspond à la population qui dispose d'un accès direct à l'eau, s'agissant d'une population permanente ou non.</i> <i>Les volumes facturés ont augmenté de 6.5%. Il y a des linéaires de réseau de collecte, des récents bassins d'orages à hauteur de 1200m3. Pour améliorer la qualité des eaux filtrées, il existe des noues filtrantes de rétention pour 160ml. Madame BOULANGER explique qu'en page 11 de l'annexe à cette délibération se trouve le manuel d'autosurveillance de la station d'épuration (STEP). Il s'agit d'un document obligatoire et qui permet à lui seul de déclencher toutes les accréditations auprès de l'agence de l'eau mais également la certification et la validation auprès de la police de l'eau.</i> <i>La STEP du Luc est donc reconnue depuis peu performante et donc en voie de conformité.</i> <i>La quantité de boues évacuée est passée de 102.83% à 176.93% correspondant aux résidus qui partent dans une filière particulière afin d'être traitée. Au niveau de la tarification, il ressort la part fixe annuelle, la part proportionnelle, les redevances, la part de la collectivité et la part du délégataire (la SAUR). Les recettes ont augmenté et les régularisations ont baissé de 90%. La conformité de l'exercice 2019 n'a pu être donnée en raison du manque de données. Il est important de mettre en exergue le fait que la conformité de la collecte des effluents passe de 0% pour l'année 2020 avec une prévision de 20% en 2021. Cela n'est pas encore acté officiellement car l'agence de l'eau effectue des mises à jour au mois de mars. Cela démontre une nouvelle fois tous les efforts faits en matière d'assainissement et d'eau potable.</i> <i>Monsieur le maire précise que grâce à ce travail fourni, la municipalité a pu obtenir des subventions qui étaient prévues dans le cadre de la construction de la STEP à hauteur d'une somme conséquente.</i> <i>Sans ce travail effectué par notre municipalité, nous aurions perdu définitivement ces subventions ce qui aurait fortement impacté le budget.</i> <i>En complément d'informations, monsieur le maire ajoute que l'assainissement non collectif (SPANC) est quant à lui géré par l'intercommunalité.</i> <i>Monsieur le maire remercie les personnes qui ont œuvré à l'aboutissement de ces deux rapports et au versement des subventions.</i> <i>Délibération adoptée sans débat.</i>		
--	---	--	--

21/03	Approbation du rapport annuel 2019 sur la mise en œuvre de la politique de la ville sur le Luc en Provence <i>Monsieur le maire rappelle qu'il est tenu de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène, les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.</i> <i>La responsable du pôle politique de la ville fait une présentation synthétique de ce rapport aux membres du conseil municipal.</i> <i>La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité qui vise à mettre à niveau les territoires.</i> <i>Le quartier prioritaire retenu dans ce cadre-là est celui du centre-ville / Vergeiras avec 1823 habitants soit près de 17% de la population lucoise.</i> <i>Chaque année une programmation spécifique est instaurée avec une mise en œuvre d'actions au sein de ce quartier prioritaire par les associations. En 2019, il y a eu deux financeurs : l'Etat et la commune pour un montant global de 50 000€ de subventions répartis comme suit : 26 000 € l'Etat et 24 000 € la commune.</i> <i>Toutes ces actions ont bénéficié pour 73% aux habitants du quartier prioritaire avec une tranche d'âge privilégié des 6-15 ans (35%). Au niveau de la répartition homme-femme, 54 % d'hommes et 46% de femmes ont pu bénéficier de ces actions. Au niveau de la politique de la ville, il existe 3 piliers : cohésion sociale (culture, sport, santé, lien social), cadre de vie et rénovation urbaine, emploi et développement économique. Sur la commune du Luc, la programmation 2019 s'est focalisée sur les piliers cohésion social, emploi et développement économique. Ce sont 14 actions retenues et financées avec l'intervention de 9 associations au sein du quartier prioritaire. Par ailleurs, une action a été portée par la cyberbase. Sur chaque programmation, des visites sur site sont organisées avec un réel engagement de l'équipe opérationnelle qui fait un travail sur l'implication et la reconnaissance de ces associations par les habitants.</i> <i>Dans le cadre de la politique de la ville, il existe un relais pour les bailleurs sociaux avec un abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties par le biais d'une convention entre les bailleurs sociaux et l'Etat. Sur la commune du Luc, les deux bailleurs sociaux sont 1001 Vies Habitat (ex : Logis Familial Varois) et Var Habitat. Ils ont mené des actions telles que le renforcement du nettoyage, des passages complémentaires sur les espaces verts, du financement d'actions en pied d'immeuble (Ludothèque Lei Jougadou), le travail et suivi de la</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
-------	--	-----	-----------------------

	conseillère en économie sociale et familiale, amélioration de l'éclairage... Monsieur Geoffrey DAVID prend la parole en indiquant que le groupe d'opposition sera favorable à cette délibération du fait qu'en 2015 l'ancienne mandature avait signé le contrat de ville. Il fait juste quelques remarques sur le document annexe à la délibération : - page 17 : il est spécifié 150 jeunes bénéficiaires pour l'action menée par la mission locale d'accompagnement et de proximité mais en faisant le calcul il s'avère qu'il y aurait seulement 81 jeunes - page 31-32 : il manque la fiche action n°9 La responsable politique de la ville répond à ces deux remarques. Concernant la première, elle stipule qu'il y a eu une erreur dans le total des bénéficiaires, il s'agit de données transmises par la mission locale. Concernant la deuxième, il s'agit d'une action achevée dans le contrat de ville elle a donc été retiré.		
21/04	Candidature et mise en œuvre du projet de campus connecté Monsieur Pierre BEDRANE présente le point. Il remercie les agents des différents services qui se sont impliqués sur ce projet et qui ont permis à la municipalité de faire acte de candidature. Il s'agit de proposer aux étudiants ou futurs étudiants un lieu d'enseignement au plus près de leur domicile. L'ambition du campus connecté est de donner à toutes celles et ceux qui veulent réussir dans l'enseignement supérieur, les moyens de surmonter les barrières géographiques ou urbaines et ainsi réduire les inégalités sociales qui nuisent à l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur. La période que nous traversons et la détresse des étudiants poussent la municipalité à se positionner sur ce dossier. La cible est 87 jeunes lucois potentiellement futurs bacheliers à la fin de l'année et 324 lycéens lucois. La labélisation d'un campus connecté pourrait contribuer à l'effacement de tous ces freins qui limitent l'accès aux études universitaires des lucois et plus globalement des jeunes résidants sur le territoire de la communauté de communes cœur du Var. La municipalité a la possibilité d'offrir à 12 jeunes la première année avec un objectif de 20 à N+5 de démarrer un cursus universitaire au Luc en Provence parmi un large catalogue de formations à distance et de bénéficier d'un accompagnement de proximité grâce à un tutorat renforcé et un partenariat avec l'université de Toulon. Un poste de tuteur doit être créé et celui-ci devra avoir une vigilance sur différents aspects d'ordre pédagogique	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<i>et psychologique. L'objectif premier est la réussite et l'autonomisation de l'étudiant.</i> <i>Aujourd'hui, 100 campus vont voir le jour et 36 labels ont déjà été distribués. Dès la délibération votée, la municipalité fera acte de candidature. Si celle-ci est retenue, le projet s'élèvera à 458 300 € réparti sur 5 ans. Le coût pour la commune est seulement de 158 300€ sur 5 ans grâce à la subvention allouée par l'enseignement supérieur et la banque des territoires et au partenariat avec l'université de Toulon.</i> <i>La candidature du Luc a reçu le soutien de l'UPV, du CNAM, la mission locale, la chambre des métiers, l'EALAT, le circuit du Var, la communauté de communes cœur du Var, le département.</i> <i>Ils sont tous unanimes sur l'utilité de ce campus connecté au Luc en Provence et de l'opportunité offerte à la jeunesse.</i> <i>Monsieur Geoffrey DAVID prend la parole pour saluer cette démarche de candidature pour le campus connecté. Il s'interroge sur le lieu d'implantation de celui-ci.</i> <i>Monsieur Pierre BEDRANE répond qu'une réflexion a bien évidemment été faite en amont et que la cyberbase s'avérerait le meilleur choix par sa localisation centrale, lieu privilégié avec sa connexion internet et la proximité des services publics et des offres de restauration.</i> <i>Monsieur Geoffrey DAVID souhaite également avoir des informations sur le suivi fait par la municipalité qui sera le principal financeur. Monsieur Pierre BEDRANE précise qu'il y aura un suivi fait déjà par l'université de Toulon. Il précise qu'un bilan se fera tous les ans.</i> <i>Si la candidature est retenue, le démarrage du campus pourra se faire dès septembre 2021.</i> <i>Monsieur le maire informe que pour les jeunes et moins jeunes du territoire ce campus au Luc leur permettra d'accéder à un enseignement supérieur. C'est offrir à la commune la possibilité d'avoir les 5 niveaux de formation de la maternelle à l'université. On est dans le de la formation tout au long de la vie. Monsieur le maire rappelle que c'était un engagement de leur campagne dans le cadre de l'innovation et de formation sur le territoire.</i>		
21/05	Modification des conditions du bail à ferme en régularisation avec monsieur ARNAUD Jérôme <i>Monsieur Jean-Michel DRAGONE présente le point et précise qu'il s'agit d'une modification du bail à ferme acté en conseil municipal du 12 novembre dernier. Suite à la prise en main par le notaire de l'acte du bail à ferme, il a été proposé deux modifications en accord avec monsieur ARNAUD Jérôme et la municipalité :</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	- révision de la durée de ce bail pour le porter de 28 ans à 25 ans pour être conforme à l'un des seuils des baux de longue durée - prévoir dans ledit bail une propriété des plantations différée à la fin des relations contractuelles avec le preneur Délibération adoptée sans débat.		
21/06	Principe d'acquisition d'une parcelle de 494 m2 en centre-ville Lors de l'élection au mois de juillet, la nouvelle municipalité a été interpellé par un propriétaire qui voulait déposer un permis de construire sur un terrain proche de la Poste. Cela ne semblait pas pertinent à la majorité de venir mettre un immeuble sur cet emplacement mais plutôt récupérer cette unité foncière de façon à avoir un cadre de vie plus aéré pour les lucois. Monsieur le maire informe qu'au dos de la délibération se trouve le plan de cette unité foncière faisant l'objet d'une proposition d'achat. Ce prix a été négocié passant de 190 000€ à 150 000€ en laissant un accès de sortie sur le parking Daudet. En complément d'information, la municipalité a obtenu une subvention du département à hauteur de 120 000€, il y aura donc un delta de 30 000€ impacté sur le budget de la commune. Monsieur Geoffrey DAVID prend la parole pour signifier qu'à l'époque le propriétaire, monsieur SAVEAN avait proposé à l'équipe en place une sorte de maison médicale ou un marché couvert. Monsieur Geoffrey DAVID fait remarquer qu'il trouve le prix encore élevé pour 494m2 ce qui revient à 303€/m2, largement au-dessus d'une moyenne correcte. Il poursuit en stipulant qu'à l'achat du terrain, il va s'ajouter les frais de notaire, l'aménagement du terrain pour un minima de 50 000€ ce qui revient à un projet global de 220 000 - 230 000€ en ne déduisant pas les subventions dont le groupe d'opposition n'avait pas l'information. Celui-ci pense que c'est une dépense inadaptée pour un petit parc en centre-ville d'autant plus qu'à proximité immédiate se trouve le jardin municipal (jardin à la française), juste en face le parc pour enfants, à 100 mètres le parc de la mairie et à environ 150 mètres le projet de la place de la Liberté si celui-ci est toujours une priorité de l'exécutif. Monsieur Geoffrey DAVID souligne que pour toutes ces raisons, ils voteront contre cette délibération qui pour eux n'est pas la priorité financière et qu'il faut centraliser les fonds pour le futur projet de piétonisation de la place de la Liberté.	OUI	APPROUVE A LA MAJORITE PAR 26 VOIX POUR 7 VOIX CONTRE - Pierre LEFEVRE - Martine WAGNER - Frédéric LEHMULLER - Jacques QUEIRARD - Mireille GENDROT - Geoffrey DAVID - Angéline PANIZZI

	Monsieur le maire souligne qu'il se doutait de ce positionnement en raison du vote contre le budget par le groupe de l'opposition. Il rappelle qu'aujourd'hui, obtenir 500m2 en centre-ville avec une possibilité d'aérer le cadre de vie est une forte opportunité que l'équipe municipale ne pouvait pas laisser passer. Ceci permettra d'obtenir plus d'espaces verts en centre-ville. La problématique du centre-ville est son cadre de vie et avoir un peu plus d'espaces pour un coût de 30 000€ est non négligeable. Le groupe de l'opposition acte sur le fond de ce projet mais réaffirme que pour eux cela n'est pas une priorité au vu des finances et que la subvention aurait pu peut-être servir pour d'autres projets. Monsieur le maire fait remarquer que le Luc est devenu le « terrain de jeu » des promoteurs et reproche le manque de réactivité pour modifier le PLU de l'ancienne équipe municipale. Monsieur le maire réaffirme sa priorité de défendre le cœur de ville pour un cadre de vie plus agréable. Monsieur Frédéric BLANC intervient pour souligner le fait que lorsqu'une commune achète un terrain, du patrimoine, elle s'enrichit et quand elle le vend elle s'appauvrit. Ce sont des investissements à long terme. Monsieur Geoffrey DAVID indique que pour du bâti, il faut que la commune ait les moyens d'entretenir les bâtiments. Monsieur le maire clos ce débat en rappelant que les deux groupes politiques n'ont pas la même philosophie et que si demain il y a une volonté d'aménager la place de la Liberté ce terrain sera appréciable. Monsieur Geoffrey DAVID interpelle alors monsieur le maire et le questionne sur le positionnement de la municipalité sur cet aménagement de la place de la Liberté. Monsieur le maire répond que ce n'est pas le sujet et que des projets ont pris beaucoup de temps mais que le groupe d'opposition sera prochainement informée sur ce dossier-là.		
21/07	Garantie d'emprunt à Unicil Groupe Action Logement Monsieur Jean-Louis ALBERTI présente le point et indique qu'il s'agit d'une opération pour le projet « Clos Paradis ». L'UNICIL, société HLM se porte acquéreur pour l'achat de 18 logements sociaux pour un montant de 1 348 761,000 €. Elle demande la garantie de la commune à hauteur de 50%, avec en contrepartie deux appartements mis à disposition de la commune.	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<i>Monsieur le maire précise que la municipalité va étudier plus précisément ces demandes car il y a beaucoup de logements.</i> <i>Délibération adoptée sans débat.</i>		
21/08	Achats de lots dans le cadre d'organisation de concours lors d'événements de la collectivité <i>Madame Catherine BARRIERE présente le point. Elle annonce un concours photo à la salle Renan au mois de mars qui fera l'objet d'une remise de lots. Dans le cadre de l'exemplarité budgétaire de la majorité, il est ainsi proposé d'acter et de réglementer l'achat de lots dans le cadre d'organisation de concours lors d'événements de la collectivité. Ces achats se feront dans les commerces locaux. Il sera attribué jusqu'à trois lots :</i> - 1^{er} lot : valeur maximale 200€ - 2^{ème} lot : valeur maximale 100€ - 3^{ème} lot : valeur maximale 50€ <i>Pour chaque manifestation, un arrêté sera pris comportant le détail des lots attribués ainsi que la liste des gagnants désignés.</i> <i>Délibération adoptée sans débat</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

La séance est close à 17 heures 58.